

Science, technologie et innovation

Numéro 7 | Mai 2022

L'aide fiscale du gouvernement du Québec pour la R-D industrielle, 2015-2019

Adjélé Latzey Wilson

Faits saillants

- L'aide fiscale pour la recherche et développement (R-D) octroyée par le gouvernement du Québec aux entreprises s'élève à 441 M\$ en 2018, en hausse de 2,2 % par rapport à 2017.
- Le montant médian de l'ensemble des crédits d'impôt versés par le gouvernement du Québec est de 34 k\$ en 2018.
- Le crédit d'impôt relatif aux salaires¹ de R-D reste le plus utilisé par les entreprises : 99,3 % s'en sont prévalués au Québec en 2018.
- En 2018, le montant de l'aide octroyée aux 10 entreprises qui reçoivent le plus d'aide compte pour 18,8 % de l'aide totale.
- Plus des trois quarts des sociétés bénéficiaires de l'aide fiscale à la R-D industrielle sont des entreprises de petite taille (moins de 100 employés) et ont reçu près de 46 % de l'aide totale versée en 2018.
- La moitié de l'aide fiscale à la R-D industrielle est versée aux entreprises bénéficiaires ayant moins de 25 M\$ d'actifs, qui représentent 84,2 % des sociétés bénéficiaires.
- En 2018, les sociétés bénéficiaires de l'aide fiscale à la R-D industrielle ayant moins de 20 ans d'années d'activité au Québec obtiennent presque la moitié (49,5 %) de l'aide totale.

Le présent bulletin porte sur l'aide fiscale à la R-D octroyée aux entreprises par le gouvernement du Québec. Il présente les différentes composantes de cette aide, ainsi que sa répartition parmi les sociétés bénéficiaires.

Source de données

Sauf indication contraire, les statistiques de ce bulletin sont des compilations effectuées par l'Institut de la statistique du Québec à partir de données administratives de Revenu Québec, dont les plus récentes remontent au 30 septembre 2021 et portent sur les années financières 2017, 2018 et 2019.

Dans tout le bulletin, les données relatives à l'aide fiscale pour les années 2017 et 2018 sont des données qui ont été révisées depuis la diffusion des tableaux de l'ISQ datant de mai 2021 et celles de l'année 2019 sont des données provisoires qui feront l'objet de révisions.

Les données par industrie n'étant pas disponibles, elles ne sont pas présentées dans le présent bulletin.

1. La définition des différents types de crédits d'impôt relatifs à la R-D se trouve dans l'encadré à la fin du bulletin.

L'aide fiscale à la R-D industrielle en légère hausse en 2018

Afin de favoriser la réalisation d'activités de R-D, le gouvernement du Québec accorde des crédits d'impôt s'appliquant à différents types de dépenses afférentes à la R-D.

L'aide fiscale du gouvernement du Québec pour la R-D dans les entreprises s'élève à 441 M\$ en 2018^r, ce qui correspond à une hausse de 9,6 M\$ par rapport à 2017 (+ 2,2 %) et à une baisse de 285,6 M\$ par rapport à 2008 (- 39,3 %). De façon

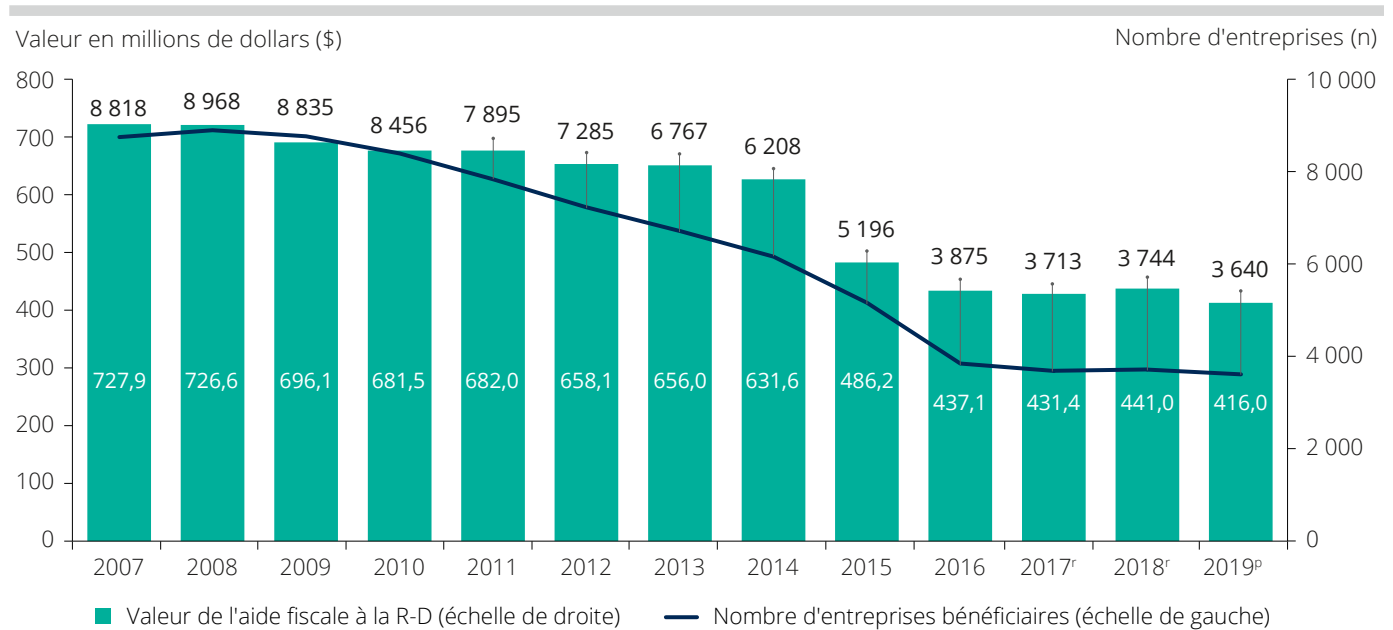
parallèle, le nombre d'entreprises utilisant le crédit d'impôt a augmenté, faisant passer le nombre d'entreprises bénéficiaires de 3 713 en 2017 à 3 744 en 2018 (+ 31). L'augmentation de la valeur de l'aide fiscale en 2018 est attribuable à la hausse du nombre de sociétés bénéficiaires.

Le nombre d'entreprises recevant une aide fiscale à la R-D au Québec a réduit de plus de la moitié en 12 ans, passant de 8 168

en 2007 à 3 744 en 2018. Cela s'explique par une baisse du nombre d'entreprises de petite taille (moins de 100 employés) qui sont bénéficiaires. En effet, celui-ci est passé de 7 467 à 2 932 durant la période considérée, soit une baisse en nombre de 60,7 %. Les entreprises de 100 employés et plus, pour leur part, sont passées de 1 351 en 2017 à 812 en 2018, soit une baisse en nombre de 39,9 %

Figure 1

Valeur de l'aide fiscale à la R-D industrielle octroyée par le gouvernement du Québec et nombre d'entreprises bénéficiaires, 2007 à 2019



r Donnée révisée.

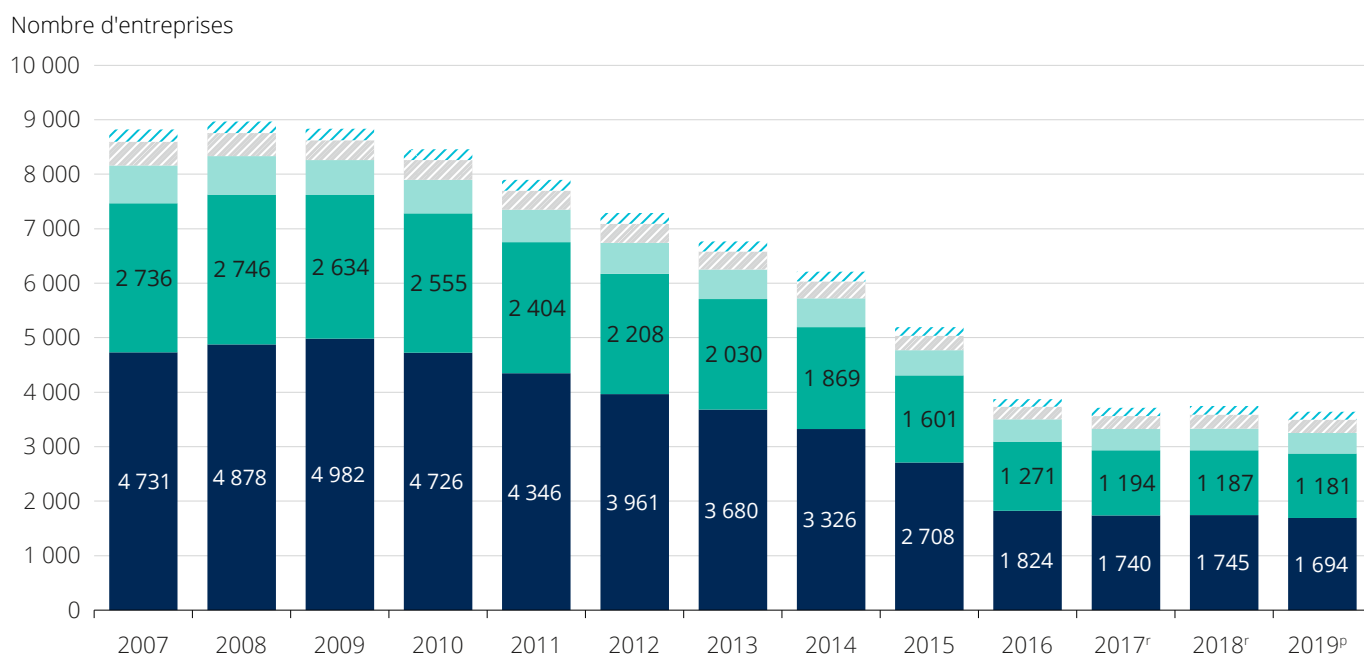
p Donnée provisoire.

Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 30 septembre 2021). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

2. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle nous disposons d'une estimation potentiellement finale. Les données de 2019 sont provisoires en raison des délais administratifs possibles dans l'acheminement et le traitement des demandes de crédit d'impôt et pourraient faire l'objet de révisions. L'année 2019 est tout de même présentée à titre informatif.

Figure 2

Nombre d'entreprises bénéficiaires de l'aide fiscale à la R-D selon le nombre d'employés, 2007 à 2019



r Donnée révisée.

p Donnée provisoire.

Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 30 septembre 2021). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

La recherche scientifique et développement expérimental, ou R-D

La R-D désigne une recherche systématique d'ordre technique ou scientifique qui consiste :

- soit en de la recherche pure ou appliquée effectuée pour l'avancement de la science ;
- soit en du développement expérimental effectué dans l'intérêt du progrès technologique et dans l'un des buts suivants :
 - créer de nouveaux matériaux, produits, dispositifs ou procédés ;
 - améliorer, même légèrement, ceux qui existent déjà.

Des travaux de recherche constituent de la R-D lorsqu'ils comportent un élément de nouveauté, de créativité ou d'incertitude, et sont systématiques, transférables et/ou reproductibles.

La définition de la R-D utilisée par Revenu Québec¹ est basée sur celle que recommande l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour la mesure statistique des activités de R-D² à la différence qu'elle exclut la recherche en sciences sociales et humaines.

1. REVENU QUÉBEC (2021), *L'aide fiscale pour la recherche scientifique et le développement expérimental*, [En ligne], Québec, 2021, Revenu Québec, 26 p. [www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/details-courant/in-109/].

2. OCDE (2016), *Manuel de Frascati de 2015 – Lignes directrices pour le recueil et la communication des données sur la recherche et le développement expérimental*, Paris, Éditions OCDE, 444 p.

Le crédit d'impôt relatif aux salaires représente plus de 95 % de l'aide fiscale québécoise à la R-D industrielle

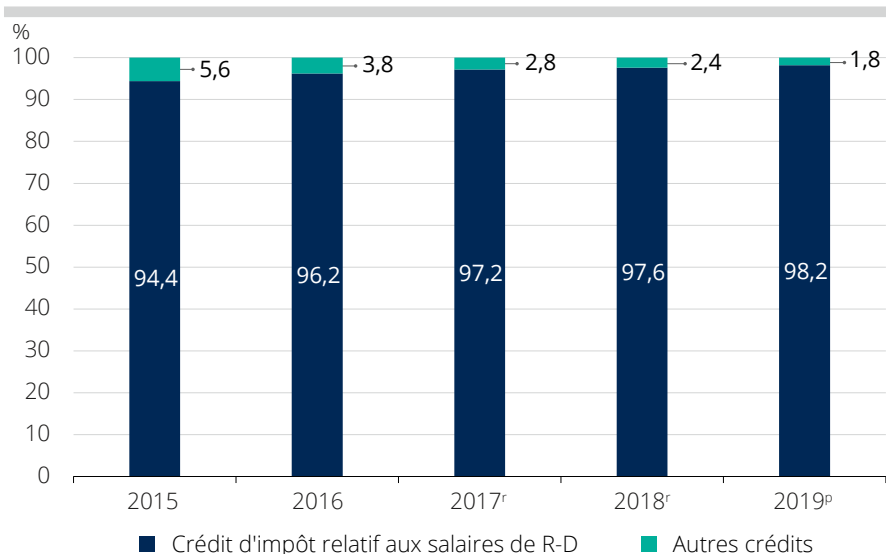
Le crédit d'impôt relatif aux salaires de R-D, qui s'applique aux dépenses de rémunération et à la contrepartie attribuable aux salaires versés à un sous-traitant pour un contrat de R-D, constitue la majeure partie de l'aide octroyée par le gouvernement du Québec. En effet, il représente 97,6 % de l'aide fiscale totale pour une valeur de 430,4 M\$ en 2018, en hausse de 2,7 % par rapport à 2017. Le reste de l'aide se partage comme suit entre les trois autres types de crédit d'impôt : 5,7 M\$ pour le crédit d'impôt relatif à la recherche précompétitive en partenariat privé (1,3 %), 3,8 M\$ pour le crédit d'impôt relatif à la recherche universitaire (0,9 %) et 1,1 M\$ pour le crédit d'impôt relatif aux cotisations à un consortium (0,2 %).

Le crédit d'impôt relatif aux salaires utilisé par presque 100 % des entreprises bénéficiaires

Le crédit d'impôt relatif aux salaires de R-D reste le plus sollicité, car il est accessible à un plus grand nombre d'entreprises que les autres crédits. En 2018, quasiment toutes les sociétés bénéficiaires du Québec (99,3 %, soit 3 623 sociétés) s'en sont prévaluées. Les autres crédits ont été sollicités par 69 sociétés pour le crédit d'impôt relatif à la recherche universitaire, par 27 sociétés pour le crédit d'impôt relatif aux cotisations à un consortium, et par 29 sociétés pour le crédit d'impôt relatif à la recherche précompétitive en partenariat privé.

Figure 3

Part du crédit d'impôt relatif aux salaires et des autres crédits dans le total de l'aide fiscale à la R-D industrielle, 2015 à 2019



^r Donnée révisée.

^p Donnée provisoire.

Note : La catégorie « Autres crédits » comprend les crédits d'impôt pour la recherche universitaire, pour la recherche précompétitive et pour les cotisations et droits versés à un consortium de recherche.

Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 30 septembre 2021). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 1

Valeur de l'aide fiscale québécoise à la R-D industrielle et nombre de sociétés bénéficiaires selon le type de crédit, 2015 à 2019

	2015	2016	2017 ^r	2018 ^r	2019 ^p
Aide fiscale versée (M\$)					
Tous les crédits d'impôt	486,2	437,1	431,4	441,0	416,0
Salaires de R-D	459,1	420,5	419,1	430,4	408,5
Recherche universitaire	3,9	5,2	3,8	3,8	2,8
Recherche précompétitive en partenariat privé	20,4	10,1	7,5	5,7	3,8
Cotisations consortium	2,8	1,3	0,9	1,1	0,9
Sociétés bénéficiaires d'au moins un crédit d'impôt (n)					
Tous les crédits d'impôt	5 196	3 875	3 713	3 744	3 640
Salaires de R-D	5 143	3 850	3 695	3 719	3 623
Recherche universitaire	88	75	74	69	63
Recherche précompétitive en partenariat privé	36	28	23	29	28
Cotisations consortium	71	38	30	27	24

^r Donnée révisée.

^p Donnée provisoire.

Notes : Pour plus de renseignements sur les différents crédits d'impôts, consulter l'encadré « Définitions » à la fin du bulletin. Certaines entreprises reçoivent plus d'un type d'aide, le total peut donc ne pas correspondre à la somme des parties.

Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 30 septembre 2021). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Le montant moyen de l'aide à la R-D accordé aux entreprises bénéficiaires en hausse de 1,7 % en 2018

La valeur moyenne par entreprise des crédits d'impôt à la R-D industrielle franchit le seuil des 100 k\$ pour atteindre 118 k\$ en 2018. Elle croit de 1,7 % en 2018, après des hausses de 20,2 % en 2016 et de 2,7 % en 2017.

En 2018, 50 % des sociétés bénéficiaires de l'aide fiscale à la R-D ont reçu un crédit inférieur à 34 k\$, ce qui correspond à la valeur médiane des crédits d'impôt à la R-D. La valeur médiane du crédit d'impôt relatif aux salaires, auquel la majorité des entreprises ont recours, est de 33 k\$ pour la même année.

Étant donné que très peu d'entreprises utilisent les crédits d'impôt autres que le crédit relatif aux salaires, la valeur moyenne de l'aide octroyée au titre de ceux-ci peut varier grandement d'une année à l'autre. Par exemple, la valeur moyenne du crédit d'impôt relatif à la recherche précompétitive en partenariat privé a chuté au fil des années, bien que le nombre d'entreprises qui en bénéficient soit resté relativement stable.

L'écart entre la valeur moyenne et la valeur médiane des différents types de crédit d'impôt révèle une disparité dans la répartition de l'aide fiscale à la R-D.

Tableau 2

Valeurs moyenne et médiane du crédit d'impôt à la R-D selon le type de crédit, 2015 à 2019

	2015	2016	2017 ^r	2018 ^r	2019 ^p
Moyenne du crédit (k\$)					
Tous les crédits d'impôt	94	113	116	118	114
Salaires de R-D	89	109	113	116	113
Recherche universitaire	44	69	52	56	44
Recherche précompétitive en partenariat privé	567	362	327	196	136
Cotisations consortium	39	34	30	41	38
Médiane du crédit (k\$)					
Tous les crédits d'impôt	27	31	32	34	34
Salaires de R-D	27	30	32	33	34
Recherche universitaire	15	15	11	11	10
Recherche précompétitive en partenariat privé	173	254	130	25	12
Cotisations consortium	3	3	7	12	11

r Donnée révisée.

p Donnée provisoire.

Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 30 septembre 2021).

Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

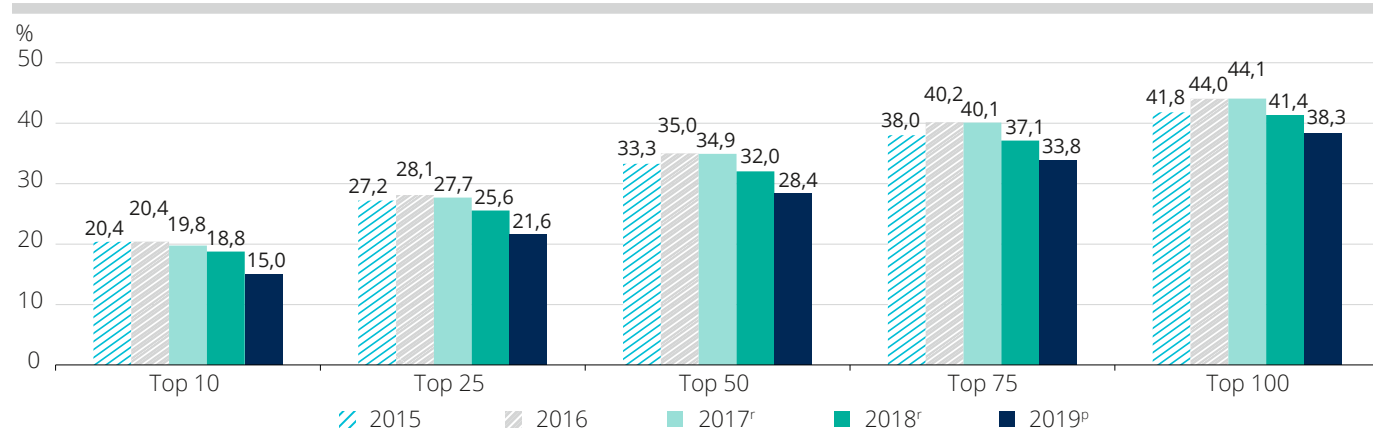
La part de l'aide accordée aux 10 principales sociétés bénéficiaires encore en baisse en 2018

L'aide fiscale à la R-D est concentrée chez une poignée d'entreprises dont le poids dans l'aide totale est en diminution depuis 2015. En effet, sur l'aide totale accordée, la part de l'aide dont bénéficient les 10 sociétés qui reçoivent le plus d'aide a chuté de

20,4 % en 2015 à 18,8 % en 2018. Celle des 50 premières sociétés bénéficiaires passe de 33,3 % en 2015 à 32,0 % en 2018. Enfin, la part des 100 premières sociétés bénéficiaires est stable, passant de 41,8 % à 41,4 % entre 2015 et 2018.

Figure 4

Concentration de l'aide fiscale à la R-D industrielle, 2015 à 2019



r Donnée révisée.

p Donnée provisoire.

Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 30 septembre 2021). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Les entreprises bénéficiaires de petite taille touchent près de 46 % de l'aide totale versée

En 2018, les entreprises de petite taille bénéficient de 45,7 % de l'aide totale versée par le gouvernement du Québec. Les entreprises de taille moyenne (100 à 499 employés) reçoivent, elles, près du quart de cette aide (23,1%). Ainsi, les entreprises de petite et de moyenne taille, qui représentent 95,8 % des sociétés bénéficiaires d'une aide relative à leurs activités de R-D exécutées, obtiennent plus des deux tiers (68,8 %) de l'aide totale versée en 2018, soit 303,4 M\$.

Les entreprises de grande taille (500 employés ou plus) reçoivent 31,2 % de l'aide totale versée au cours de la même année, soit 137,6 M\$.

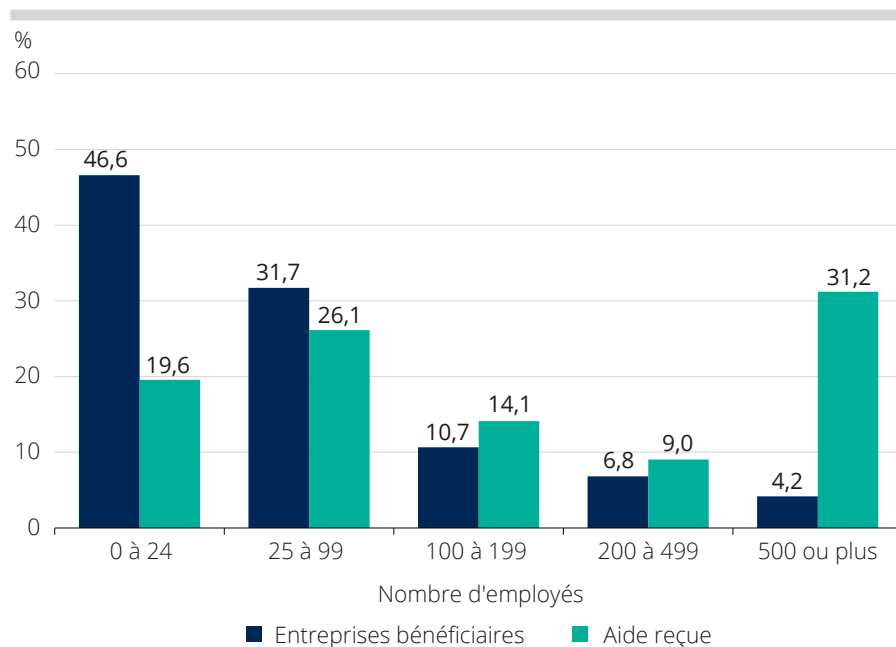
La moitié de l'aide fiscale versée aux entreprises bénéficiaires ayant moins de 25 M\$ d'actifs

Avec une représentation de 84,2 % des sociétés bénéficiaires d'une aide à la R-D, les sociétés possédant moins de 25 M\$ d'actifs reçoivent 50,0 % de l'aide totale attribuée en 2018. La part de l'aide fiscale reçue par les sociétés ayant des actifs de plus de 75 M\$ (8,1 % des sociétés bénéficiaires) est de 38,8 %.

Le taux du crédit d'impôt applicable aux dépenses admissibles effectuées au cours d'une année d'imposition donnée est calculé en fonction de l'actif de la société pour les trois premiers millions de dollars de dépenses. Le taux applicable pour une société dont l'actif est de 50 M\$ ou moins est de 37,5 %. Pour les dépenses admissibles qui dépassent les trois premiers millions de dollars de dépenses, le taux est de 17,5 %, et ce, peu importe l'actif de la société³.

Figure 5

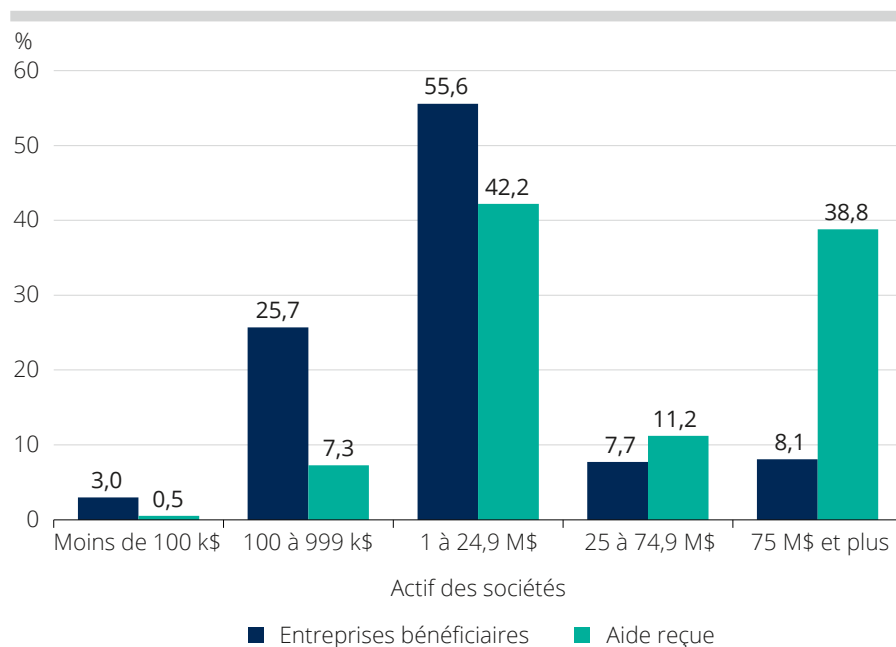
Proportions des entreprises bénéficiaires de l'aide fiscale à la R-D et de l'aide totale versée selon le nombre d'employés, Québec, 2018



Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 30 septembre 2021). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 6

Proportions des entreprises bénéficiaires de l'aide fiscale à la R-D et de l'aide totale versée selon l'actif des sociétés, Québec, 2018



Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 30 septembre 2021). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

3. REVENU QUÉBEC (2021), *L'aide fiscale pour la recherche scientifique et le développement expérimental*, [En ligne], Québec, 2021, Revenu Québec, 26 p. [www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/details-courant/in-109/].

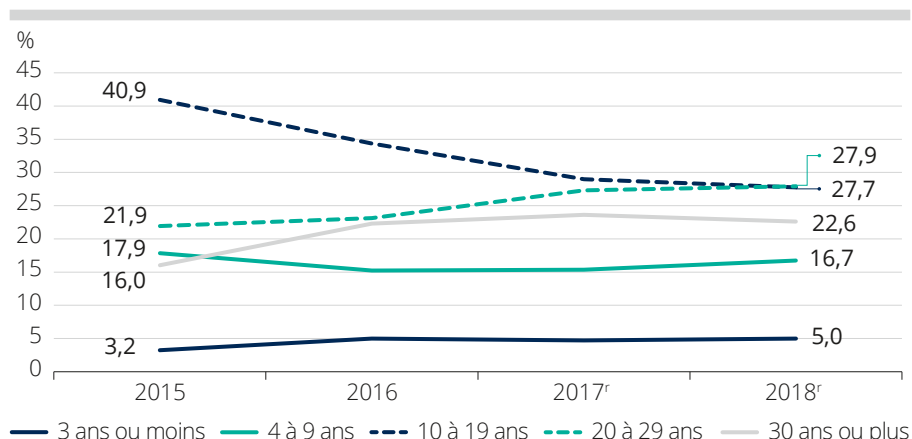
La part de l'aide reçue par les très jeunes entreprises atteint 5,0% en 2018

En 2015, la part de l'aide reçue par les très jeunes entreprises (3 ans ou moins d'activité) dans l'aide totale versée était de 3,2 % ; elle passe à 5,0 % en 2018. Lorsqu'on considère le groupe des entreprises ayant moins de 20 ans d'activité au Québec, on note une baisse de leur poids dans l'aide totale versée depuis 2015. En effet, entre 2015 et 2018, leur part a perdu 12,6 points de pourcentage, passant de 62,0 % à 49,5 %. Cela correspond à une baisse du montant octroyé de 27,7 % sur la période.

Chez les entreprises ayant au moins 20 années d'activité au Québec, l'aide fiscale à la R-D industrielle est aussi en croissance. Alors qu'en 2015, leur groupe recevait plus du tiers (38,0 %) de la valeur totale de l'aide fiscale québécoise à la R-D, elles obtiennent plus de la moitié (50,5 %) de cette aide en 2018. Cette hausse est parallèle à la baisse, en 2018 par rapport à 2015, du montant

Figure 7

Part du montant de l'aide fiscale québécoise à la R-D industrielle reçue selon le nombre d'années d'activité au Québec, 2015 à 2018



^r Donnée révisée.

^p Donnée provisoire.

Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 30 septembre 2021).

Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

de l'aide fiscale versée aux entreprises qui ont à leur actif entre 10 et 19 ans d'années d'activité au Québec.

Définitions¹

Le crédit d'impôt est un avantage fiscal accordé au titre des dépenses engagées au cours de l'année d'imposition.

Crédit d'impôt relatif aux salaires de R-D

Ce crédit s'applique aux salaires versés pour la R-D et à la contrepartie attribuable aux salaires versés à un sous-traitant pour un contrat de R-D.

Crédit d'impôt pour la recherche universitaire ou la recherche effectuée par un centre de recherche public ou par un consortium de recherche

Ce crédit s'applique aux contrats de R-D accordés à des universités, à des centres de recherche publics ou à des

consortiums de recherche accrédités. Les organisations qui souhaitent s'en prévaloir doivent obtenir un avis favorable de Revenu Québec avant de présenter une demande.

Crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé

Ce crédit s'applique aux dépenses engagées pour un projet de recherche précompétitive réalisé par un regroupement d'entreprises accrédité ou pour le compte d'un tel groupe. Il comprend les sommes versées au titre du crédit pour la recherche précompétitive (remplacé en 2006 par le crédit pour la recherche précompétitive en partenariat privé). Il

nécessite une attestation d'admissibilité délivrée par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

Crédit d'impôt relatif aux cotisations et aux droits versés à un consortium de recherche

Ce crédit s'applique aux droits et cotisations versés à un consortium de recherche accrédité. Il est limité aux entreprises membres d'un consortium de recherche admissible.

1. REVENU QUÉBEC, Crédits d'impôt relatifs à la recherche scientifique et au développement expérimental (R-D), [En ligne]. [www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credits-dimpot-relatifs-a-la-recherche-scientifique-et-au-developpement-experimental-r-d/]. (Consulté le 14 février 2022).

Tableaux statistiques d'intérêt

Aide fiscale québécoise pour la R-D industrielle :

statistique.quebec.ca/fr/document/aide-fiscale-quebecoise-pour-la-r-d-industrielle

Autres publications d'intérêt

[La recherche et développement dans les entreprises au Québec en 2019](#)

Mars 2022

[L'innovation dans les entreprises du Québec en 2017-2019](#)

Décembre 2021

Le bulletin **Science, technologie et innovation** est issu de la fusion du *Bulletin S@voir.stat* et du bulletin *Science, technologie et innovation en bref*. Il présente des analyses portant sur les activités scientifiques et technologiques au Québec. Il peut s'agir de courts articles accompagnant la diffusion de nouvelles données ou encore d'études permettant d'approfondir les connaissances sur différents aspects de la science, la technologie et l'innovation au Québec, notamment la recherche et développement (R-D), l'innovation, les ressources humaines en science et technologie (RHST), les brevets, l'utilisation d'Internet et des technologies de l'information et des communications (TIC), les dépenses en recherche, science, technologie et innovation au sein de l'administration publique québécoise, le financement des entreprises et l'entrepreneuriat.

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022). « L'aide fiscale du gouvernement du Québec pour la R-D industrielle, 2015-2019 », *Science, technologie et innovation*, [En ligne], n° 7, mai, L'Institut, p. 1-8. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/aide-fiscale-gouvernement-quebec-recherche-developpement-industrielle-2015-2019.pdf].

Ce bulletin a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Adjélé Latzey Wilson, économiste

Direction générale des statistiques et de l'analyse économiques :

Éric Deschênes, directeur général

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :

Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : cjd@stat.gouv.qc.ca

Site Web : statistique.quebec.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2022
ISSN 2563-1373 (en ligne)

© Gouvernement du Québec
Institut de la statistique du Québec, 2005

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction